BOURGELAT EN DEHORS DES ECOLES VETERINAIRES

Les étapes de la célébrité
Bourgelat et le Marquis de Mirabeau
Sa place dans le mouvement intellectuel du XVIIIè siècle
et la genèse de l'enseignement vétérinaire

par Pol Jeanjot-Emery *

1 - LES ETAPES DE LA CELEBRITE

L'oeuvre essentielle de Bourgelat, fondateur des écoles vétérinaires, puis Directeur et Inspecteur général des dites écoles, a été, depuis plus de deux siècles, analysée, commentée, je dirai même disséquée. Par ailleurs, quelques auteurs remarquables - le dernier en date étant notre confrère belge Marc Mammerickx - ont étudié l'activité de Bourgelat avant la création de l'enseignement vétérinaire. Nous nous permettrons, dans ce mémoire, de reprendre en partie leur étude, et de la compléter par quelques éléments qu'ils n'ont pas cru devoir développer parce qu'ils les estimaient - avec juste raison - secondaires pour la finalité de son entreprise. Nous essaierons d'analyser ces quelques compléments qui, d'après nous, permettent de parfaire nos connaissances sur Bourgelat dans son milieu, et la place qu'il tint au sein du mouvement intellectuel si intense du XVIIIè siècle.

On attribue à Bourgelat trois activités différentes, qu'il exerça successivement ou simultanément avant de quitter la cité lyonnaise en 1764.

1° Tout d'abord avocat, puisqu'il est classique d'évoquer cette activité; mais, disons le tout de suite, avec un grand point d'interrogation.

2° Ecuyer tenant l'Académie d'Equitation de Lyon, où il s'illustra jusqu'à acquérir une indiscutable notoriété, scientifique et littéraire, et pendant laquelle s'affirmèrent ses dons d'administrateur.

3° Moins connue, et pourtant celle qui a laissé le plus de traces écrites: Censeur puis Inspecteur de la Librairie de Lyon. Fonction plus complexe, où nous serons amenés à envisager les rapports ambigus que ce rôle l'amena à entretenir avec les auteurs - et les propagateurs - des idées réformatrices du Siècle des Lumières: des Encyclopédistes aux Physiocrates.

Première période.

Pour ce qui est de la période Bourgelat Avocat, la plus grande prudence est de mise. Si nous nous en reportons à Grognier dans sa "Notice historique et raisonnée sur C. Bourgelat" publiée en 1805, nous y lisons que *"Après avoir fait d'excellentes études chez les Jésuites, il étudia le Droit et fut reçu Avocat à l'Université de Toulouse. Il suivit le Barreau du Parlement de Grenoble, il s'y fit remarquer, gagna une cause injuste, rougit de son triomphe, et quitta pour toujours le métier d'Avocat. Il entra dans les Mousquetaires..."*

---

* *Docteur vétérinaire, 40 avenue Jean-Jaurès 72 500 Chateau du Loir*
Communication présentée le 19 janvier 2002.

On sait quelle fut cette "cause injuste": Bourgelat aurait plaidé avec succès contre une veuve qui, perdant ainsi son procès, se serait retrouvée ruinée. Bourgelat aurait eu la révélation qu'il avait défendu une cause injuste, et aurait remboursé à la veuve le montant de la somme qu'elle avait perdue.
Il convient de laisser à Grognier l'entière responsabilité de cette assertion, qu'il tenait de Girard père, lui-même la tenant de Chabert.

C'est une relation encore plus rocambolesque de cet événement qui est faite par Chomel dans son livre "Histoire des vétérinaires militaires", paru en 1887, en citant un certain Thiébaud de Berneaud: *"Un jour, il gagne une cause: Il l'avait soutenue, vivement convaincu qu'il avait pour lui les droits de l'équité; mais bientôt il acquiert la certitude qu'il a été trompé; il rougit de son erreur, et, poussé par un généreux sentiment, il vole au milieu du Parlement assemblé, il sollicite l'annulation de l'arrêt. En vain il prie, en vain il met en jeu toutes les ressources que lui inspire une sainte indignation. Les juges sont sourds: ce qu'ils ont décidé est l'expression de leur conscience. Il ne s'avoue pas encore vaincu: il voit les membres du Parlement en particulier, il veut leur épargner de tardifs regrets; inutile, dans l'intimité du coin du feu comme dans la chaise curule, ils se refusent à l'évidence: "La chose est jugée, elle est désormais irrévocable". A ces mots, Bourgelat demeure comme attéré; il revient encore à la charge; il demande à se faire entendre: on lui impose silence. Il n'y tient plus, et, d'une main hardie, il déchire sa robe, il foule aux pieds sa toge, témoins et complices d'un acte qu'il déclare infâme; il va lui-même rayer son nom du tableau des Avocats, et, de retour chez lui, il livre aux flammes tous ses plaidoyers."* (Note 1)

Mais les recherches effectuées ensuite par divers auteurs parmi lesquels Arloing, Neumann, Peuch, Mennessier de la Lance, n'ont permis que d'émettre des doutes sur l'authenticité de ces faits. Et Moulé, dont on connaît la perspicacité avec laquelle il a réuni sa documentation sur Bourgelat (publiée en 1911 et 1912), a cherché sans succès les preuves de sa présence à Toulouse et à Grenoble, et, sans succès également, chez les Mousquetaires. Prudemment, Moulé n'a publié aucun travail sur cette période. Il se contente, page 7 de "Histoire de l'Ecole d'Alfort", parue en 1908, de rapporter en quelques lignes (6 exactement), les affirmations de Grognier, en les attribuant d'ailleurs à Chabert.

Certes, le Professeur Tagand, de Lyon, a, en 1956, relancé le débat en affirmant que Claude Bourgelat figure de 1733 à 1740 comme "Avocat es Cour de Lyon", dans les archives de la ville. (Note 2)

Nous avons déja emprunté certaines idées à notre confrère Marc Mammerickx sur ce sujet, idées qu'il expose dans son livre "Claude Bourgelat, Avocat des vétérinaires" publié en 1971. C'est encore à lui que nous allons emprunter l'explication qu'il donne de ce prétendu plaidoyer attribué à Bourgelat.

Cette histoire, devenue légende, est, d'après lui, le résultat d'une confusion née de la transmission orale de faits authentiques se rapportant, non seulement à Claude Bourgelat, mais également à son demi-frère Barthélémy. Ce dernier, né d'un premier mariage, ne s'entendait pas avec son père, et, lorsque celui-ci, devenu veuf, se remaria, il s'engagea dans les Mousquetaires, dont il démissionna d'ailleurs par la suite. Lorsque Bourgelat père meurt, sa seconde épouse, mère de quatre enfants dont Claude Bourgelat, se voit réclamer, fort justement, une part de l'héritage par Barthélémy. Devant l'impossibilité d'une entente amiable (le premier mariage aurait été conclu secrètement en Italie avant d'être reconnu en France), il y a procès. Mais Barthélémy meurt en 1721. C'est donc sa veuve à lui qui poursuit le procès, et elle est déboutée. Elle fait appel, et, entre temps, c'est la mère des quatre enfants Bourgelat qui meurt. Le procès se poursuit

donc , en appel, entre elle et les quatre enfants nés du second mariage. Il semble que là elle ait eu gain de cause, la situation se retournant ainsi au détriment de Claude Bourgelat et de ses soeurs.

Ainsi on retrouve, dans la vie de Barthélémy Bourgelat, des éléments tels que le passage dans un corps de Mousquetaires, et des procès où une veuve fut réduite à la misère pour une cause injuste. Apparemment, nous dit Marc Mammerickx, si un jour Claude Bourgelat s'empressa de remettre une somme importante à une veuve, ce fut peut-être à la suite d'un arrêt d'une cour de Justice, et non par grandeur d'âme comme la légende le ferait croire.
Toutes ces suppositions étant laissées à l'appréciation de chacun, on peut seulement affirmer que Claude Bourgelat perdit son père à l'âge de 7 ans et sa mère à 11 ans. Il fut recueilli par son oncle maternel Louis Terrasson qui fut le tuteur des enfants. Celui-ci étant Procureur aux Cours de Lyon, orienta sans aucun doute l'éducation de son pupille vers la carrière d'Avocat, ce qui explique que le jeune homme acquit une formation littéraire soignée. Peut-être refusa-t-il d'embrasser la carrière à laquelle on le destinait lorsque, confronté aux nombreux procès familiaux, il fut déconcerté par tant de rebondissements issus de plaidoyers contradictoires .
Donc, deux certitudes sur sa jeunesse, qui déterminèrent certains aspects de son comportement futur :

1° Une indubitable formation littéraire qui lui permettra d'accéder à certaines de ses fonctions ultérieures (Censeur, puis Inspecteur de la Librairie de Lyon), qui fera de lui un écrivain talentueux , remarqué par une société de gens de lettres pleine de projets (les Encyclopédistes). De plus, cette période de ses études se passa dans un milieu familial orienté vers le Judiciaire; il fut accoutumé de bonne heure à cette forme d'esprit propre aux gens de robe qui, à force d'apologies, d'éloges, permet aux causes les plus incertaines, de triompher. (Annexe I)

2° Deuxième certitude le concernant: Une situation de fortune très modeste du fait des deuils compliqués de procès et partages, source d'inquiétude, peut-être même d'angoisse durant sa jeunesse. Ce fait permet de comprendre son comportement ultérieur caractérisé par l'âpreté au gain. Il semble avoir toujours vécu avec la crainte de se trouver démuni, et n'hésita jamais à solliciter avec une affabilité des plus séduisantes, et même parfois avec obséquiosité.

Deuxième période.

Nous arrivons en 1740. Bourgelat a 28 ans. Comme nous l'avons vu, il a fait de solides études dans l'entourage de Gens de Robe de la Cité lyonnaise. Il a d'ailleurs épousé en 1831, à l'âge de 19 ans, une jeune fille dont le père est, lui aussi, Echevin (c'est à dire Magistrat municipal). Notons qu'à cette époque, il figure sur l'acte de mariage avec le titre d'Ecuyer; titre dû à l'anoblissement de sa famille du fait de ses fonctions exercées dans la Magistrature (Ecuyer dans ce sens est le premier échelon dans la reconnaissance nobiliaire).
Mais il s'est éloigné de ce milieu pour se rapprocher, par passion, des milieux équestres, d'abord à Lyon, puis en suivant l'enseignement des meilleurs maîtres de Paris nous dit Grognier; maîtres qui auraient été étonnés par la rapidité de ses progrès, ajoute-t-il. Ces progrès sont vraisemblablement à l'origine de sa décision de poursuivre la carrière d'Ecuyer, avec cette fois le sens qui lui est donné dans l'Art équestre. Et, en 1740, *"Sur le rapport honorable qui a été fait de sa capacité, le Comte d'Armagnac, Grand Ecuyer de France, lui accorde le brevet d'Ecuyer lui permettant de tenir l'Académie du Roi à Lyon."*

Cette Académie de Lyon, fondée au XVIIè siècle, avait connu des périodes d'intense activité et des périodes de déclin. Bourgelat prend, en 1740, la charge devenue vacante par la démission volontaire de Pierre Budin Deparville. (Je cite là Moulé qui ne semble pas tout à fait d'accord avec Jack Bost sur ce petit détail.)

Par contre Jack Bost, dans son livre "Lyon, berceau des sciences vétérinaires" paru en 1992, a certainement raison lorsqu'il écrit: *"C'est vraisemblablement grâce à ses fonctions à l'Académie que l'Ecuyer du Roi put acquérir une expérience pédagogique et concevoir son projet d'Ecole vétérinaire."*

Ce type d'Académie avait pour but de former les jeunes Gentilshommes de la région, bien sûr dans l'Art de monter à cheval, de pratiquer l'escrime et le maniement des armes, mais aussi de leur apprendre les mathématiques, les langues étrangères, le blason, la danse, enfin tout ce qui leur était nécessaire pour prendre place dans leur société. Il n'est pas douteux que Bourgelat montra rapidement que ses qualités d'homme d'ordre et de méthode étaient aptes à donner une grande réputation à cette institution. Mais, selon une habitude dont il ne se départira jamais, il adressa rapidement à l'administration une demande d'augmentation des subsides *"pour l'aider à soutenir un établissement qui faisait tant d'honneur à cette ville, dont les frais sont si considérables par la cherté excessive des denrées, que, sans un pareil secours il serait impossible de fournir aux dépenses indispensables, tant en chevaux que fourrage, grains et domestiques pour l'entretien de cette Académie".*

C'est en tenant cette Académie que Bourgelat fut en relation avec Bertin d'abord, puis avec de la Michodière qui succèda à Bertin comme Intendant de la Généralité de Lyon en 1757; qu'il s'assura leur amitié et leur appui lorsqu'il émit le souhait d'ouvrir la première Ecole vétérinaire. Notons tout de suite que la première ébauche d'Ecole vétérinaire créée en 1762 fut peut-être une annexe de l'Académie d'Equitation, d'où le nom d'Académie qui fut conservé encore longtemps dans l'expression populaire pour désigner l'Ecole vétérinaire (Note 3)

Il est intéressant de noter quelques extraits des règlements de cette Académie. Dans cette institution, destinée à l'Aristocratie, les élèves, lorsqu'ils sont internes - car ils ont également la possibilité d'être externes -, ont une chambre particulière et peuvent avoir un domestique. Après les cours, ils travaillent dans leur chambre. Ils peuvent sortir librement de cinq heures à huit heures du soir. Quant à la discipline, on leur fait globalement confiance, car ces jeunes gens ne peuvent qu'avoir reçu une parfaite éducation, et on croirait leur faire injure en leur faisant un règlement détaillé sur leurs obligations de réserve. La sanction de consigne avec mise aux arrêts est bien prévue, mais elle ne peut s'appliquer qu'à des fantaisies par trop excessives. On est loin de la rude école qui sera affectée aux élèves de basse extraction destinés à devenir des vétérinaires !

(note 4)

C'est pendant cette période que Bourgelat commença à écrire. Le premier ouvrage connu est un traité d'Art équestre intitulé "Le Nouveau Newcastle". Il fut édité à Lausanne en 1744 sans nom d'auteur. Pour quelle raison? Selon Grognier, c'est *"parce qu'il le regardait comme en dessous du but qu'il s'était proposé."* Pourtant, lorsque la seconde édition sortit à Paris en 1747, la critique fut élogieuse. Grognier, toujours admirateur de Bourgelat, exprime ainsi son enthousiasme: *"Le Duc de Newcastle nous enleva la palme de l'équitation, Bourgelat nous la rendit."* De l'avis unanime, il s'agit là d'une oeuvre originale car seul le titre de l'ouvrage rappelle le nom du Duc. L'oeuvre de Bourgelat est mieux ordonnée, plus détaillée, et il donne des méthodes personnelles

concernant le manège. (note 5)
Vinrent ensuite, de 1750 à 1753 ses "Elémens d'Hippiatrique" qui marquent un tournant dans ses idées et le point de départ de la recherche d'un enseignement spécifiquement vétérinaire. Si le travail, prévu en 6 volumes, s'arrêta après la publication des 3 premiers, c'est que l'auteur réalisa sans doute que le sujet traité (Anatomie notamment), était inadapté à l'enseignement donné aux jeunes gens fréquentant l'Académie; et sa pensée de création d'une école vétérinaire était peut-être encore assez diffuse.
Mais tous ces ouvrages assurèrent rapidement la réputation de l'Ecuyer tenant l'Académie d'Equitation de Lyon. A ses relations d'homme de cheval, auxquelles s'étaient ajoutées celles dues à ses qualités d'organisateur et d'administrateur, s'ajoutèrent bientôt des relations dues à ses qualités d'homme de lettres. En effet ses publications lui valurent l'entrée au sein de l'Académie des Sciences, comme membre correspondant. L'événement est d'importance car il permit à Bourgelat de se propulser dans le monde littéraire de la capitale. En se hissant ainsi au premier rang des auteurs de manège et de maréchalerie, il devenait l'homme tout indiqué pour traiter ces sujets dans l'Encyclopédie de Diderot et D'Alembert.
C'est également à cette époque qu'il se fit connaître de De Malesherbes, Directeur de la Librairie, et dont l'appui lui sera très profitable par la suite.
Enfin, promotion justifiée par ses succès comme Ecuyer chef d'une Académie, et arrivé à un haut degré de notoriété, tant en France qu'à l'Etranger, Bourgelat devint, en 1757, Commissaire Inspecteur des Haras de la Généralité de Lyon. Il se distingua sans doute là encore par son activité puisqu'il sera, en 1764, Commissaire général des Haras du Royaume. Et c'est à cette date qu'il quittera définitivement la cité lyonnaise.

Troisième période.

C'est pendant qu'il dirigeait l'Académie d'Equitation de Lyon que Bourgelat fut plusieurs fois choisi comme censeur. Cette fonction, confiée à des lettrés, consistait dans la lecture de manuscrits, dont le censeur pouvait autoriser l'impression, ou l'interdire, s'ils renfermaient des atteintes contre l'autorité royale, la religion, les bonnes moeurs. C'était un poste très recherché, un honneur que d'être appelé à remplir cette délicate mission. Bourgelat le dut à ses travaux scientifiques et littéraires, mais aussi à ses relations influentes comme De Malesherbes, Bertin, De la Michodière, D'Alembert. En témoigne cette lettre de De Malesherbes à Bertin, datée du 25 Décembre 1755

Lettre I (Selon la classification de Moulé dans les *Bull. de la Soc. Cent* . de Janvier à Octobre 1912)

> *Permettez moi de vous parler, Monsieur, d'un homme à qui vous et moi nous nous intéressons, et qui mérite également la reconnaissance du public et la protection du gouvernement. C'est M. Bourgelat.*

A titre d'exemple, Bourgelat fut désigné par De Malesherbes comme censeur pour l'impression des "Mélanges de Chirurgie de Pouteau", membre du Collège de Chirurgie de Lyon. Son compte rendu mérite d'être cité in extenso, car il en profite pour faire sa cour au Directeur de la Librairie, par une de ces formules de politesse dont il avait le secret.

Lettre VII

Bourgelat à De Malesherbes

Lyon, ce 9è novembre 1759
Monsieur,
J'ai l'honneur de vous envoyer l'approbation de l'ouvrage que vous avez eu la bonté de soumettre à ma revision et pour lequel vous aviez eu celle de m'expédier des lettres de censure. L'examen que j'en ai fait m'a mis en état de vous attester qu'il ne contient rien que d'intéressant et de convenable . Je n'ai garde, Monsieur, de trahir la confiance dont vous daignez m'honorer, je serais d'autant plus coupable que je la dois à votre amitié. Je vous supplie de m'en accorder toujours les marques, et d'être persuadé que je la mériterai à jamais par les sentiments d'attachement et de respect avec lesquels je suis et je serai toujours,

Monsieur,
votre très humble et très obéissant serviteur.
Bourgelat.

C'est pendant cette période également que Bourgelat rédige des articles pour l'Encyclopédie. L'avertissement des éditeurs pour le tome V qui paraît en 1755, l'annonce en ces termes: *"l'Encyclopédie vient de faire une excellente acquisition en la personne de M.Bourgelat, Ecuyer du Roi, chef de son Académie à Lyon, et correspondant de l'Académie des Sciences à Paris. Il veut bien nous donner, à commencer par la lettre E, tous les articles concernant le Manège, la Maréchalerie, et les Arts relatifs... Les connaissances profondes de M.Bourgelat dans la matière dont il s'agit, nous répondent du soin avec lequel ces articles ont été faits."*
Sa collaboration directe s'étendra sur les tomes V, VI et VII, c'est à dire de 1755 à 1757. Notre confrère Marck Mammerickx n'a pas relevé moins de 125 articles de sa plume dans les trois volumes concernés. On sait que les tomes suivants ne paraîtront qu'après 1764, époque à laquelle Bourgelat consacrait davantage de son temps aux écoles vétérinaires et à la rédaction d'ouvrages destinés à l'enseignement.

Et, en 1760, par ordre du Roi, est créé à Lyon le poste d'Inspecteur de la Librairie, poste qui existait à Paris sous l'autorité de De Malesherbes. L'Inspecteur de la Librairie de Lyon sera en quelque sorte le délégué de De Malesherbes dans cette ville. Il est chargé de s'opposer aux fraudes nombreuses qui s'y commettent dans le commerce de l'imprimerie. C'est d'abord lui qui désigne les censeurs. De plus toute introduction de livres en douane doit lui être signalée; tout ballot contenant des imprimés doit être visité, alors même qu'il serait à destination d'une autre ville du Royaume, ou de l'Etranger; à moins qu'il n'ait été expédié plombé et accompagné d'un acquit à caution.
Bourgelat était pressenti à ce poste dès la fin de 1759, car, par une lettre datée du 28 Décembre, il demande à De Malesherbes des instructions sur ses fonctions, tout en précisant la façon dont il entend mener ses investigations de police, car c'est bien d'un rôle de police dont il s'estime investi:

Lettre IX

...Du reste, j'aurais plusieurs choses à vous demander et qui me paraissent essentielles. Je sais qu'elles ne sont point en

usage à Paris, et qu'elles n'y font point partie des fonctions des inspecteurs, mais les us et coutumes, et peut-être l'inspecteur que vous honorez de vos bontés, sollicitent peut-être cette distinction.
1° Je vous prierai de m'accorder le droit de faire des visites dans les imprimeries et dans les magasins des libraires sans être assisté des officiers de la communauté, attendu qu'en les faisant avertir pour y procéder ce serait le moyen de sonner le tocsin, et de crier aux délinquants de prendre garde à eux.
2° Que les libraires qui feront des ventes publiques et de bibliothèque soient tenus de m'en remettre le catalogue, afin que je puisse en supprimer les articles qui ne doivent pas être exposés publiquement.
etc...etc...

Le tout prolongé par une formule de politesse bien en usage à l'époque, mais toujours déployée avec plus d'obséquiosité par Bourgelat:

Vous voyez, Monsieur, que je veux par toutes sortes de moyens me rendre digne de vos bontés et mériter une amitié que mes sentiments pour vous doivent vous encourager à me continuer.
Je suis avec un profond respect, Monsieur, ...

Bourgelat montre bien là ce par quoi il se distinguera toujours : Faire preuve de l'autoritarisme le plus intransigeant envers les uns, et cultiver l'art des sollicitations les plus flatteuses avec d'autres.
Et c'est le 20 Janvier 1760 que Bourgelat prête serment devant le Lieutenant général de police. Dès son entrée en fonction, il insiste pour qu'on examine d'une façon toute spéciale les envois venant de Genève, parce que c'est en Suisse qu'il s'imprime le plus de livres contre les moeurs, le gouvernement et la religion catholique. Même recommandation pour les imprimés venant de Provence, et notamment d'Avignon parce qu'il s'y fait de nombreuses contrefaçons. (note 6) . Tout envoi suspect, alors même qu'il aurait été déclaré contenant des marchandises autres que des livres, doit être déposé à la chambre syndicale pour y être soumis à la visite. (note 7)
Toute cette période de Bourgelat Inspecteur de la Librairie de Lyon a donné lieu à un abondant échange de correspondance entre lui et ses supérieurs hiérarchiques. Bien étudiée par Moulé, cette correspondance a révélé nombre de péripéties auxquelles il fut confronté. Nous en avons extrait quelques-unes parmi les plus pittoresques.
La première opération délicate fut la chasse à un pamphlet intitulé "Histoire de Madame la Marquise de Pompadour", paru en Angleterre, puis traduit et publié par Heidegger en Suisse. Bourgelat a le privilège d'en informer De Malesherbes dans une lettre du 25 Janvier 1760:

Lettre XII

Monsieur,
Je crois qu'il est de mon devoir de vous instruire d'un fait qui vraisemblablement ne vous est pas encore connu. On a imprimé à Genève un ouvrage qui a pour titre "Histoire de la Marquise de Pompadour" traduit de l'anglais à Londres. C'est une brochure de sept ou huit feuilles environ. il en a paru un exemplaire dans cette ville, et demain je vais, par les ordres de M. l'Intendant, faire une recherche exacte à l'effet de saisir, ou

les imprimeurs qui pourraient imprimer cet écrit, ou les libraires qui pourraient le débiter. L'expédition ne sera peut-être pas très heureuse, car vous comprenez que les gens qui font un pareil commerce sont très industrieux pour se dérober aux yeux de ceux qui peuvent les troubler, mais je ferai ce que je pourrai. En pareille occasion, des mouches seraient fort essentiels, je les payerais volontiers, si j'espérais d'en trouver d'intelligents et de fidèles. Je vous rendrai compte dans quelques jours de l'effet de mes démarches.
Je voudrais de tout mon coeur avoir à vous annoncer quelques découvertes, mon premier coup d'essai serait un coup de maître.
Je suis avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Bourgelat.

Il rend compte quelques jours après de ses recherches à De Sartine, Prefet de police, recherches qui se sont avérées infructueuses.

Lettre XIII

Lyon, ce 28è Janvier 1760
Monsieur,
J'ai eu l'honneur de vous faire part, ainsi que M. de la Michodière, de la visite que j'allais faire à l'effet de découvrir si le livre, dont nous vous avons parlé l'un et l'autre, était chez quelques-uns de nos libraires. Il n'est ni coins, ni recoins, que je n'aie fouillés chez eux, depuis la cave jusqu'au grenier, et toutes mes recherches ont été inutiles. Je présume qu'il n'est aucun d'assez téméraire et d'assez hardi pour débiter et pour faire imprimer cet ouvrage, cependant je vous réponds que j'y aurai l'oeil le plus attentif, et que le coupable n'échapperait pas à ma vigilance. J'ai d'ailleurs posté des gens affidés, et dont je suis sûr. Ils sont chargés de se tenir aux portes par lesquelles on peut arriver de Genève dans cette ville, et d'assister à l'ouverture que l'on y fait des hardes et des malles des voyageurs. Quelques autres ont ordre de rôder autour des boutiques des libraires, et les syndics et adjoints de faire des tournées dans les imprimeries, qui seront toujours suivies la nuit de quelques revues de ma part. Nous n'avons à craindre pour l'introduction de cette infamie que la facilité des particuliers qui voyagent à s'y prêter, et que la voie ordinaire des courriers. J'ai pourvu, autant qu'il a été en moi, à ce que le premier moyen soit intercepté; à l'égard du second, l'autorité me manque et vous pourrez y mettre ordre....Tout ce dont je peux répondre, Monsieur, c'est que cet ouvrage ne sera pas imprimé dans cette ville, ni débité par aucuns libraires ni colporteurs (sic)...
Je suis ...

Nouvelle lettre à De Malesherbes le 6 Février, où il lui fait part de la difficulté des recherches du fait d'habitudes vicieuses des libraires

.....Il y a beaucoup à faire dans la communauté des libraires

pour y mettre un certain ordre. Comment pouvoir s'assurer de quelques découvertes avec des gens qui, au mépris des règlements, ont des magasins inconnus, soit dans des maisons particulières, soit chez des moines ? Par exemple, les Duplain, que je ne soupçonne à la vérité pas relativement à ces sortes d'impressions furtives et totalement illicites, en ont deux, l'un aux Cordelliers et l'autre aux Augustins.... Les frères Detournes aux Jacobins. Or vous comprenez que de tels lieux sont totalement interdits, et qu'il est de règle que je sois instruit de tous les magasins hors du domicile des libraires. J'ai eu l'honneur d'en parler à M. l'Intendant, et je vous supplie d'avoir la bonté de lui en écrire. Il en parlera à M. l'Archevêque qui défendra aux communautés ecclésiastiques de se prêter à de pareils abus...

Je n'ai encore rien de nouveau au sujet de l' "Histoire de Madame de Pompadour". Je suis à la piste un juif que je soupçonne en être le colporteur et j'ai plusieurs personnes qui le cherchent. Si dans quatre ou cinq jours je ne peux le joindre, je ferai une visite nocturne chez tous les juifs de la ville, et peut-être parviendrai-je par ce moyen à la découverte que j'ambitionne de toute mon âme pour vous prouver le zèle qui m'anime.

Daignez, Monsieur, recevoir les assurances de l'attachement inviolable et du profond respect avec lequel je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Il dit d'ailleurs plus loin que le prix des loyers dans les maisons religieuses est extrêmement bas, ce qui facilite le développement des manœuvres illicites.

Autre événement d'importance, qui mérite quelques rappels préalables. On sait que le Roi de Prusse Frédéric II était un fervent admirateur de la littérature française, et qu'il entretenait un commerce amical avec certains de nos grands écrivains, dont Voltaire qui fut l'hôte de Sans-Souci près de Potsdam. Or le Roi de Prusse, pour se délasser des soucis du trône, composait, en vers français, des poésies. Mais comme il avait la verve sarcastique, quelques-uns de ses vers renfermaient des allusions blessantes pour certaines têtes couronnées, des invectives contre certaines nations, et même quelques légères attaques contre la religion. Il ne tenait évidemment pas à diffuser ses oeuvres. Aussi ce fut avec beaucoup de surprise - et d'inquiétude - que De Malesherbes se vit demander, par un libraire parisien, l'autorisation d'éditer les œuvre s du philosophe de Sans-Souci, dont il détenait un original. Dans le même temps Bruyset, imprimeur à Lyon et ami de Bourgelat, faisait la même démarche. L'Inspecteur de la Librairie de Lyon fut donc chargé d'une enquête. Il en rend compte à De Malesherbes le 5 Février 1760.

Lettre XIV

Lyon, ce 5è Février 1760

Monsieur,

Voici une première opération qui peut-être ne vous convaincra pas de ma capacité, mais qui pourra vous assurer de mon zèle. L'intérêt que vous prenez à la découverte du libraire qui a mis au jour les oeuvres du philosophe de Sans-Souci, et la part que M. de la Michodière y prend lui-même, depuis la

dernière lettre que vous lui avez écrite à ce sujet, tout m'a porté à agir avec la dernière vivacité contre Jean-Marie Bruyset, que vous nous avez précisément indiqué, quelques liaisons avec lui ne pouvant être pour moi un motif et une raison d'accréditer et de favoriser ses fautes....

Cette lettre est accompagnée du procès verbal de sa perquisition, avec forces détails sur la "dernière vivacité" dont il fit preuve. (Note 8).Une telle façon d'agir fit évidemment le tour de la ville et donna lieu à des appréciations peu flatteuses dans la presse lyonnaise : *"Ce M. Bourgelat...venait d'être promu à ses fonctions d'inspecteur et était quelque peu suspect en raison de ses sympathies philosophiques et de ses relations particulières avec Bruyset. L'occasion lui fut propice de prouver que ses amitiés passaient fort après son désir de plaire au ministère, et il apporta à l'accomplissement de sa tâche toute l'ardeur d'un néophyte et la maladresse d'un imbécile."*

Comme épilogue de cette histoire, il s'avéra que plusieurs éditeurs possédaient les oeuvres du Roi de Prusse. Les originaux avaient été dérobés et recopiés par un certain Hyacinthe de Bonneville, ancien aide de camp du Roi; sous le nom de Chevalier de Saint-Hyacinthe, il s'était déjà présenté chez divers libraires de Suisse, d'Italie, de Hollande, leur vendant successivement un exemplaire manuscrit que chacun croyait unique.

C'est à cette occasion que les premiers rapports entre Voltaire et Bourgelat eurent lieu; et nous allons voir qu'ils ne furent pas empreints de beaucoup d'aménité. Si nous avons en mémoire quelques lettres admiratives - souvent reproduites - de Voltaire philosophe agriculteur à Bourgelat créateur des sciences vétérinaires, on doit reconnaître que le Voltaire philosophe pamphlétaire n'eut pas la même considération pour le Bourgelat inspecteur de la Librairie de Lyon. En effet, Voltaire avait été auparavant l'hôte de Sans-Souci. Quand éclata sa rupture avec le Roi de Prusse, il fut retenu dans la ville libre de Francfort jusqu'à ce qu'il eût rendu l'exemplaire des fameuses poésies qu'il avait "oublié" de restituer. Le métier de copiste étant alors fort répandu, penser qu'il avait eu le temps d'en faire effectuer une copie, vint immédiatement à l'esprit des enquêteurs. L'arrestation de De Bonneville le disculpa évidemment, mais l'irascible Voltaire en garda rancune à ses accusateurs, et, dans une lettre datée du 18 Juillet 1760, il désigne d'Alembert sous le nom du sophiste grec Protagoras (note 9); le Roi de Prusse bénéficie du titre de Salomon du Nord, et l'Inspecteur de la Librairie devient Hippophile Bourgelat.

En 1763, Voltaire eut de nouveau maille à partir avec Bourgelat. Au mois de Décembre, Bourgelat s'opposa à l'introduction dans la ville de Lyon, d'un envoi par des éditeurs suisses du nom de Cramer, de livres destinés à diverses personnes par l'intermédiaire de Voltaire.

Dans une lettre datée du 13 Décembre, Voltaire s'en plaint à Damilaville, littérateur pamphlétaire anti-clérical sous des noms d'emprunt.

Lettre XL Voltaire à M. Damilaville

13 décembre 1763

Il doit vous arriver, mon cher frère, une Tolérance *par Besançon, que vous ne recevrez que quelques jours après ce billet, et dont je vous prie de m'accuser la réception.*

Il est arrivé un grand malheur : les Cramer avaient envoyé leur ballot à Lyon; vous pouvez juger s'il y avait des exemplaires pour vous et pour vos amis. Un M. Bourgelat, chargé de l'entrée des livres, n'a pas voulu laisser passer cette cargaison. On dit

pourtant que ce Bourgelat est philosophe, et ami de M. d'Alembert. Serait-il possible qu'il y eût de faux frères parmi les frères ! Excitez bien vivement le zèle de Protagoras. Mandez moi si la Tolérance *n'excite point quelques murmures.*
Les Cramer ont été obligés de faire prendre à leur ballot un détour de cent lieues, qui est aussi périlleux que long.
Je vous embrasse dans la communion des fidèles.

Et le même jour (ainsi que deux jours plus tard), en termes aussi discourtois, il s'en plaint à d'Alembert qui devait recevoir un exemplaire de l'ouvrage.

Lettre XLI

Voltaire à M. d'Alembert
13 Décembre 1763
.... Vous remarquerez que, si vous n'avez pas de Tolérance, *c'est la faute de votre ami Bourgelat, qui, dans son hippomanie, a rué contre les Cramer. Ces Cramer, éditeurs de l'ouvrage du saint prêtre auteur de la* Tolérance, *n'ont pu obtenir de lui qu'il laissât passer les ballots par Lyon. Vous pensez bien que dans ces ballots il y a des exemplaires pour vous. Les pauvres Cramer ont été obligés de faire faire à leurs paquets le tour de l'Europe pour arriver à Paris. Le grand ecuyer Bourgelat s'est en cela conduit comme un fiacre. S'il est un de nos frères, vous devez lui laver la tête, et l'exhorter à résipiscence. Sur ce, je vous donne ma bénédiction et vous demande la vôtre.*
(Note 1O)

Lettre XLII

Voltaire à M. d'Alembert
15 Décembre 1763
Mon très aimable philosophe, c'est pour vous dire que l'ouvrage du saint prêtre sur la Tolérance *ayant été très toléré des ministres et des personnes plus que ministres, et ayant même été jugé fort édifiant, quoiqu'il y ait peut-être quelques endroits dont les faibles pourraient se scandaliser, il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous, mon cher frère, de vous supplier de donner une saccade et un coup d'éperon au cheval qui a rué contre la* Tolérance, *et qui l'a empêchée d'entrer en France par Lyon.... Si votre ami M. Bourgelat avait un mors de votre façon, son allure deviendrait plus aisée...*

Dans sa réponse, quelques jours plus tard, d'Alembert cherche à disculper Bourgelat "*qui ne se pique pas d'être plus intolérant qu'un ministre."*

Les fonctions de Bourgelat comme Inspecteur de la Librairie de Lyon se terminent en 1764, sur sa demande, puisque le 15 Avril de cette année là, il quitte définitivement Lyon pour venir à Paris.

2 - BOURGELAT ET LE MARQUIS DE MIRABEAU

Les différents auteurs qui ont étudié cette période de la vie de Bourgelat ont, à ma connaissance, seulement signalé qu'il fut l'auteur de plusieurs brochures n'ayant aucun rapport avec l'Art équestre ou avec la Médecine vétérinaire. Parmi ces textes, les principaux sont réunis en un volume In octavo de 160 pages, publié à Avignon en 1760, sans nom d'auteur, et ayant pour titre : **Lettres pour servir de suite à l'Ami des Hommes.**

On ne peut contester que l'auteur de cette brochure soit bien Bourgelat, puisque l'Intendant de Lyon De la Michodière en informe De Malesherbes par une lettre du 22 Juillet 1759.

Lettre VI

De la Michodière à De Malesherbes
A Lyon le 22 Juillet 1759
Monsieur,
J'ai imaginé d'employer la plume de M. Bourgelat à un ouvrage qui peut être utile à mon métier d'Intendant. Je lui ai fait part de quelques vues et réflexions que j'avais faites , suivant les différentes affaires dans lesquelles j'ai eu à travailler; elles roulent principalement sur la milice, les corvées et les répartitions des impositions. M. Bourgelat a mis la main à l'oeuvre et il a composé un ouvrage qui peut faire une brochure raisonnable, et qui aura pour titre " Réflexions sur la milice et les corvées".... *M. Bourgelat pourra bien donner quelques leçons aux intendants, dont chacun, et moi le premier, seront dans le cas de faire leur profit. Mais il ne s'écartera pas des bienséances et des égards qui peuvent être dus aux gens en place, et cet ouvrage sera sûrement mieux traité qu'un grand nombre de ceux qui ont paru sur les mêmes matières...*

Il apparaît par là que Bourgelat était connu comme écrivain distingué, ayant la plume facile, et qu'on pouvait lui confier la rédaction de mémoires sur des thèmes qui ne constituaient pas obligatoirement l'essentiel de ses préoccupations. En 1759, en effet, il n'est pas douteux qu'il projetait déja l'ouverture de la première école vétérinaire.
Si le premier titre choisi pour la brochure "Réflexions sur la milice et les corvées" est devenu un an plus tard "Lettres pour servir de suite à l'Ami des Hommes", c'est assurément pour donner à cette brochure une publicité plus avantageuse.
Le livre du Marquis de Mirabeau "L'Ami des Hommes" était paru en 1756 et connaissait alors un vaste succès. Sans entrer dans les détails (car il en comporte beaucoup, et même, pour un certain nombre, assez confus), l'idée première du Marquis est la suivante : Toutes les subsistances proviennent de la terre. L'agriculture est donc le premier de tous les Arts. Cet Art peut se passer de tous les autres, tandis qu'aucun d'entre eux ne saurait exister sans lui. A ce titre, c'est celui qui mérite le plus la sollicitude du législateur.

L'auteur exprime cette pensée dans le premier tome de son livre en ces termes : *"Tout vient de la terre et l'homme qui s'applique avec le plus de succès à en tirer les productions est le premier homme de la société. Le Roy, le Général d'Armée, le Ministre, ne sauraient subsister sans l'agriculteur, et l'agriculteur subsisterait sans eux."*

Reste donc à trouver les solutions pour favoriser le cultivateur, puisque l'état des campagnes est misérable, la population y est en continuelle décroissance, et notre agriculture est dans l'enfance, n'ayant fait pratiquement aucun progrès depuis des siècles. (Note 11)

Notons à présent que cette idée du Marquis de Mirabeau va séduire le Docteur Quesnay, médecin de Madame de Pompadour, et les deux hommes vont être à l'origine de l'Ecole physiocratique, dont les théories peuvent être regardées comme les premières bases de ce qu'on appellera l'Economie politique.

Le Docteur Quesnay est en parfait accord avec les principales réformes préconisées par le Marquis de Mirabeau, et qui seront développées par Bourgelat dans son mémoire. Elles sont résumées à l'article "Grains" de l'Encyclopédie (tome VII paru en 1757) dans lequel Diderot confie au Dr Quesnay la rédaction de la partie concernée par l'Economie politique: *"Si la milice épargnait les enfants des fermiers, si les corvées étaient abolies, grand nombre de propriétaires taillables réfugiés dans les villes, sans occupation, retourneraient dans les campagnes faire valoir paisiblement leurs biens."*

C'est ce thème qui est traité par Bourgelat dans ses lettres qui sont au nombre de trois.

1°- Lettre d'un Ingénieur de Province à un Inspecteur des ponts et chaussées, sur les corvées.

2°- Réponse d'un Major d'Infanterie à un Intendant de Province sur la milice.

3°- Lettre d'un Subdélégué à un Intendant de Province sur la milice.

Toutes sont d'une lecture facile et agréable. Contrairement au Marquis de Mirabeau dont le style est assez archaïque, Bourgelat a un style clair, concis, et ne se perd pas dans des détails ambigus.

Résumons succinctement ces lettres. Dans la première, Bourgelat reprend les thèses du Marquis de Mirabeau. D'abord, il souligne les heureux effets de la liberté du commerce des grains, objet alors de nombreuses polémiques. Il souhaite voir baisser les taux d'intérêt, ce qui favoriserait les investissements dans l'agriculture. Puis il en vient au motif essentiel : la suppression des corvées. Il en dénonce toutes les iniquités, tous les traumatismes que subissent les paysans les plus pauvres, astreints à ce travail forcé, et qui augmente leur misère déjà si grande. Mais, beaucoup plus réaliste que le Marquis de Mirabeau qui suggérait que ces travaux, indispensables pour la confection et l'entretien des routes et chemins, soient faits par l'armée - ce qui était assez utopique -, Bourgelat préconise d'en confier la réalisation à des entreprises privées, donc à prix d'argent. L'impôt nécessaire au paiement de ces entreprises, réparti sur toute la population, serait, d'après les calculs précis qu'il établit, fort modique.

Pour réaliser ce projet, Bourgelat prévoit tout: La façon d'établir les adjudications, puis la surveillance des travaux, jusqu'à leur réception par une commission compétente, avant le paiement. Il envisage également la façon d'empêcher les dessous de table et les fausses factures.

Les deux autres lettres traitent de la milice, c'est-à-dire de la levée des recrues par des officiers recruteurs, afin de reconstituer les armées du Roi. Là il expose comment ce système où les irrégularités et les protections injustifiées sont la règle, ne parvient qu'a faire enrôler les plus faibles, sans défense et sans appui. (Note 12).

Il souhaite voir une commission composée de magistrats municipaux désigner les plus aptes au service armé, en tenant compte des nécessités familiales pour maintenir au travail dans les campagnes une quantité suffisante de bras.

Pour soulager le monde paysan dans ce domaine, il préconise de supprimer les exemptions dont bénéficient les domestiques des Seigneurs et des gens en place; celles dont bénéficient également les artisans des villes et les enfants des bourgeois. Dans ce dernier cas cependant, pourront être exemptés les enfants dont les parents sont imposés au-dessus d'une certaine somme et qui sont donc dans une situation leur permettant de faire des études. Cela pouvant d'ailleurs s'avérer être un moyen de lutter contre la fraude fiscale ! Après cette pré-sélection, un tirage au sort n'est pas exclu, avec possibilité de remplacement par des volontaires.
De plus, on enrôle de force les sujets sans emploi qui peuplent les villes. Et puis, *"Une ressource qu'on a négligée jusqu'à présent serait de faire usage des pauvres orphelins et des enfants trouvés comme les Turcs s'en servent pour recruter les Janissaires"* (page 119)
Ces "Lettres pour servir de suite à l'Ami des Hommes" permettent de parfaire nos connaissances sur la personnalité et les opinions de Bourgelat. Le milieu intellectuel auquel il appartenait avait conscience de la nécessité des réformes. Que ce soit par souci d'efficacité sur le plan économique, ou que ce soit par sentiment d'altruisme, Bourgelat souhaitait, comme beaucoup de ses contemporains, voir les conditions de travail de la paysannerie s'améliorer.
Mais il faut mettre au crédit de Bourgelat :
1°- Une intelligence lui permettant d'acquérir rapidement des connaissances pluridisciplinaires. Dès qu'un sujet retient son attention, il l'analyse avec méthode, le traite jusqu'au moindre détail, ne laissant aucune donnée sans réponse.
2°- Un style clair et précis, d'une lecture facile. Tout débordement confus pouvant obscurcir son sujet, est évité.
3° - Un indéniable talent d'avocat, car il s'agit là d'un véritable plaidoyer en faveur des corvéables. Les développements du sujet traité ont pour but d'annihiler les thèses des opposants, de vaincre la résistance des sceptiques. Il affiche donc une conviction inébranlable qui se transforme en force de persuasion.
C'est de cette façon qu'il agira pour réaliser son projet de création des écoles vétérinaires, en y ajoutant une obstination à toute épreuve, et en utilisant sans état d'âme tous les appuis, toutes les relations susceptibles de le favoriser, afin que sa cause soit entendue.

3 - BOURGELAT DANS LE MOUVEMENT INTELLECTUEL DU XVIIIE SIECLE ET LA GENESE DE L'ENSEIGNEMENT VETERINAIRE

De l'étude de cette époque, que peut-on conclure pour situer Bourgelat dans le mouvement intellectuel du XVIIIè siècle ? Est-il proche des Encyclopédistes ? Est-il proche des Physiocrates ?
Encyclopédiste au sens premier du terme, c'est à dire collaborateur de l'Encyclopédie, Bourgelat l'est évidemment. Dans un sens plus étendu, quelqu'un qui possède l'ensemble des connaissances de son temps dans un domaine déterminé, c'est encore vrai. Mais si on désigne par ce mot un adepte des idées philosophiques de Diderot (et du "*ralliement de conjurés"* selon l'expression de La Harpe), il faut être beaucoup plus prudent en ce qui concerne Bourgelat. Les Encyclopédistes, pris dans ce sens, contestaient l'ordre établi, politique et religieux : Bourgelat ne l'a jamais contesté, et a

toute sa vie utilisé les ressources, morales et matérielles, que pouvait lui procurer le système hiérarchisé en place. Les Encyclopédistes prônaient la tolérance : Bourgelat a accepté le poste d'Inspecteur de la Librairie de Lyon, fonction dans laquelle il dut proscrire toute tolérance. Autre détail: Huzard avait réuni, dans sa bibliothèque, 15 lettres de cachet obtenues par Bourgelat de 1768 à 1772, contre des élèves des Ecoles vétérinaires. Ajoutons-y celle qui motiva le départ précipité du jeune professeur Vial de Saint-Bel en 1774. Bourgelat était donc un adepte de cette procédure arbitraire et inique, pourtant combattue à cette époque par certaines de ses proches relations, je veux parler de De Malesherbes, mais aussi de D'Alembert. (Annexe II et Note 13)
Donc, collaborateur de l'Encyclopédie œuvre scientifique, oui. Mais collaborateur de l'Encyclopédie oeuvre de contestation de la société, non. Il ne commit pas, de ce point de vue, l'erreur de D'Alembert. D'Alembert, mathématicien et physicien de talent, favorable, comme beaucoup de scientifiques de l'époque, aux idées philosophiques (Note14); D'Alembert "s'embarqua" avec enthousiasme dans la rédaction de l'Encyclopédie. Mais lorsqu'il eut rédigé l'article "Genève" où il avança quelques idées favorables à la religion réformée, où il fit l'apologie de la tolérance, il préféra, devant les polémiques que cet article suscitait, et *"excédé des avanies et vexations que l'ouvrage lui attire"* (lettre à Voltaire de Janvier 1758), abandonner sa collaboration à l'Encyclopédie, préférant se consacrer à l'étude des sciences qu'il affectionnait.
Bourgelat ne commit pas cette erreur. Les articles qu'il a rédigés ne dépassent jamais le domaine scientifique. Ils sont purement techniques, et, s'il ajoute quelque commentaire, c'est uniquement pour justifier la nécessité de développer la science à laquelle il se consacrera.
C'est ainsi qu'à l'article "Emphysème", il ajoute: *"Il s'agirait, pour dissiper les ténèbres épaisses qui nous masquent la vérité, d'établir, sur des fondements inébranlables, c'est à dire sur des connaissances certaines et sur des observations raisonnées, la pratique du maréchal."* de même, en rédigeant l'article "Gourme" : *"Il est infiniment plus avantageux aux progrès de notre Art, de confesser notre ignorance, que de vouloir paraître en possession de tous les mystères qui nous sont voilés."* Ce sont là des affirmations pleines de bon sens et qui laissent présager de véritables recherches scientifiques.
Il faut peut-être aussi attribuer la prudence de Bourgelat dans ses écrits destinés à l'Encyclopédie au fait que la science qu'il souhaitait créer était méprisée et même bannie par l'Eglise. Le Professeur Leclainche a bien développé cet aspect dans la préface de son livre "Histoire de la Médecine vétérinaire", paru en 1936. Le christianisme triomphant, séparant définitivement l'homme de l'animal, met la médecine de l'homme sous la stricte obédience des Théologiens; et l'animal, corps sans âme, ne saurait bénéficier d'une quelconque attention de l'Eglise officielle (Note 15)
Bourgelat s'est cependant insurgé au moins une fois contre le pouvoir des Religieux; c'est par une lettre à De Malesherbes le 2 Décembre 1754, et c'est contre les Jésuites de Lyon qui, par la voix d'un des leurs, le Père Tholomas, ont *"vomi pendant cinq quart d'heures, en très mauvais latin, un torrent d'injures contre l'Encyclopédie et tous les Encyclopédistes....Tous les auteurs qui y travaillent et qui y concourent sont des gens que l'Eglise et le Gouvernement devraient proscrire."* Mais ce qui a sans doute choqué le plus Bourgelat dans cette péroraison, c'est que les Jésuites prétendent détenir la source du savoir, puisque le Père Tholomas poursuivit en s'exclamant "*Médecins, Magistrats, Avocats, vous tenez tout de nous....Si nous ne vous avions éclairés, vous seriez dans les ténèbres."* Et cela, le futur créateur d'une science encore absente de tout enseignement, ne pouvait le tolérer.

Si Bourgelat est resté prudent dans ses rapports avec les Encyclopédistes philosophes,

est-il plus proche des Physiocrates ?
La réponse n'est pas aisée à formuler. A partir de l'idée simple du Marquis de Mirabeau que, toute richesse provenant du sol, l'Agriculture doit être aidée, soutenue, favorisée, l'Ecole physiocratique s'est étendue jusqu'à émettre des idées sur les problèmes de société. Et il ne pouvait en être autrement puisque, en prenant conscience des conséquences néfastes qu'une organisation, politique et sociale, provoque dans un domaine déterminé, il est logique d'envisager de réformer la structure responsable.
(Note 16)
Mais là, les divergences d'opinion des adeptes de la Physiocratie sur des points précis de doctrine, furent nombreuses. Tant et si bien que les historiens qui ont étudié ce mouvement, émirent sur lui des jugements fort discordants. De Tocqueville qui considère les Physiocrates comme des égalitaires effrénés, disposés à sacrifier tous les droits privés à l'utilité publique, jusqu'à Louis Blanc pour qui ils représentent le libéralisme égoïste et bourgeois, on voit que l'interprétation de leurs théories peut se faire au goût de chacun.

Des thèses pouvant donner lieu à de telles élucubrations ne pouvaient évidemment pas recevoir l'aval du pragmatique Bourgelat. Il en resta donc à la réflexion du Marquis de Mirabeau (Note 17) : Du point de vue de l'économie l'Agriculture est le premier de tous les Arts, et a besoin d'être soutenue. S'il a bien abordé, dans son livre "Lettres pour servir de suite à l'Ami des Hommes", la nécessité de décharger le monde paysan des multiples servitudes qui lui incombent, par une législation adaptée, il ne s'estime pas directement concerné par la mise en place des réformes, politiques et administratives, qui s'imposent. D'ailleurs, sa position sociale ne lui eût pas permis de se hisser au plus haut niveau de la classe politique, et Bourgelat était suffisamment vaniteux pour ne pas se contenter d'un emploi subalterne.

Aussi les deux hommes, qui pourtant semblent avoir des idées si proches, ne peuvent voir l'évolution de la société de la même façon. Le Marquis de Mirabeau appartient à l'ancienne Noblesse. Il se fait une haute idée du rôle que le Noble doit jouer dans l'équilibre de cette société; et le pouvoir, politique et religieux, reste à la base de tout progrès. Si la Noblesse a une situation, politique et matérielle, privilégiée, elle a en contre partie des obligations morales envers le Peuple, et l'évolution ne peut se faire que par une nouvelle prise de conscience de ses devoirs, qu'elle a négligés depuis trop longtemps. C'est elle essentiellement qui possède la terre : Le Noble doit donc résider sur son domaine, en assurer lui-même l'administration, et éduquer, enseigner le paysan qui l'exploite. En a-t-il la capacité ? Dans l'esprit du Marquis, il n'y a aucun doute à ce sujet. De par sa naissance, le Noble est omnipotent - à condition toutefois qu'il n'y ait pas eu de mésalliance dans sa race ! - L'histoire a montré que cette conception, presque nostalgique d'une époque féodale actualisée, n'avait plus beaucoup d'avenir en ce milieu du XVIIIè siècle.(Annexe III).

Bourgelat, lui, appartient à une classe sociale en pleine ascension à cette époque. D'origine bourgeoise - même si elle s'est élevée au rang de petite noblesse - elle est avide de savoir, et veut affirmer sa place dans la société. L'autorité monarchique n'est pas contestée, à plus forte raison si elle réalise les réformes que quelques politiques éclairés jugent indispensables. Mais pour cette classe moyenne, ce sont les progrès qu'ont fait les Sciences et les Arts - progrès auxquels elle est étroitement associée - qui constituent l'élément moteur de l'essor économique attendu. Et c'est elle qui a la compétence nécessaire pour diffuser ces avancées techniques auprès du monde du travail. Alors seulement la paysannerie, qui constitue la plus grande masse laborieuse, sortira du marasme dans lequel elle a toujours été, et qui est tant préjudiciable à la richesse nationale. Pour son propre compte, Bourgelat choisit d'oeuvrer en faveur de l'élevage, dans un domaine où il pense faire autorité, et où il pourra affirmer son

dogmatisme sourcilleux; il souhaite donner à une catégorie professionnelle, à savoir les maréchaux, une formation leur permettant d'exercer leur art avec efficacité, et surtout étendre leur compétence à la médecine des animaux domestiques, jusque-là complètement délaissée.

Les Encyclopédistes, comme les Physiocrates, se reconnaissent fort bien dans ces idées de base.

Mais, et c'est là toute l'ambiguité de cette époque, Bourgelat - tout comme le Marquis de Mirabeau - semble attaché à ce que Hippolyte Taine a appelé dans son ouvrage "Les origines de la France contemporaine" : "*Le fond de vénération héréditaire et d'obéissance filiale qui constituent les bases de la Société monarchique."*
Cette lettre au Ministre Bertin en date du 9 Octobre 1764 est significative à ce sujet. Bourgelat y écrit, en parlant des Professeurs des Ecoles vétérinaires (Professeurs qui ont été formés dans ses Ecoles) : *"Il est de toute nécessité de les tenir dans la plus grande subordination, et comme des gens à gage qu'on peut congédier au moindre mécontentement."*
L'arbitraire d'une telle phrase ne peut trouver d'écho ni chez un Philosophe encyclopédiste, ni chez un Economiste physiocrate.
Ce qui échappe à Bourgelat, c'est que l'amélioration des compétences techniques chez l'être humain va de pair avec son souci de s'élever intellectuellement, donc socialement, puis d'accéder aux affaires publiques. Ce n'est pas un hasard si les deux premiers Professeurs qui réagiront contre l'enseignement tel que le concevait Bourgelat furent Gilbert et Huzard (c'est le rapport fait au comité d'Agriculture et des Arts de la Convention, le 28 Nivose An III, sur l'organisation des Ecoles vétérinaires.) Tous deux appartenaient à des catégories socio-professionnelles déja favorisées : le premier fils de commerçants de Chatellerault, le second issu d'une famille de maréchaux parisiens à la réputation bien établie. Ayant fait de solides études, ils s'estimaient l'un et l'autre capables d'avoir des idées novatrices sur l'enseignement auquel ils étaient associés; ils souhaitaient assumer des responsabilités dans la sphère professionnelle, et accéder à la classe dirigeante.

Et c'est bien une nouvelle ère qui commence, en cette seconde moitié du XVIIIè siècle. On enterre le Marquis de Mirabeau la veille de la prise de la Bastille, et la voix tonitruante de son fils commence à se faire entendre, au service d'une nouvelle génération d'hommes politiques.

Et l'Enseignement vétérinaire ?

Il est à l'image de cette mutation; et c'est déjà fait : L'excellent Chabert, ex garçon maréchal des Armées du Duc de Montmorency Luxembourg, a succédé à l'Ecuyer Bourgelat, et parviendra *"Par le seul droit de son intelligence",* nous dit Henri Bouley, au sommet de la hiérarchie vétérinaire

Sic transit gloria mundi

ANNEXES

Annexe I.

Cette forme de comportement n'est sans doute pas étrangère au succès et à la renommée qu'acquirent rapidement les Ecoles vétérinaires
Marck Mammerickx nous dit: *"En définitive, il s'est fait uniquement l'Avocat des vétérinaires, et il n'utilisa que l'arme des Avocats, la plume au service de l'adresse, de l'astuce et de la diplomatie. Toute cette habileté propre aux hommes de loi peut paraître, vu du côté scientifique, comme du charlatanisme."*
Ce dernier mot semble un peu fort, et a choqué plus d'un lecteur, à commencer par le Professeur Bressou lorsqu'il présenta le livre à l'Académie vétérinaire. Il faut souligner que notre confrère reprenait là une expression utilisée par le Baron de Grimm en 1770, et qu'à cette époque le terme charlatanisme pouvait signifier vanter et prôner l'étendue de son savoir, et non comme on l'entend aujourd'hui l'exploitation de la crédulité publique par une personne ignorante.
Pour tempérer l'affirmation de Marck Mammerickx, nous préférons supprimer de sa phrase le mot *"uniquement"* suivi d'une forme négative. ceci permet de ne pas dépouiller Bourgelat de son oeuvre scientifique, et surtout de l'imagination dont il fit preuve pour établir les bases d'un enseignement jusqu'alors inexistant.
Puisque nous avons évoqué le nom du Baron de Grimm, rappelons qui il était, et les circonstances dans lesquelles il utilisa ce qualificatif.
Ecrivain et critique allemand attaché à la Cour du Prince de Saxe-Gotha, il séjourna en France et fut chargé d'une correspondance littéraire avec plusieurs Princes étrangers, à partir de 1753. Ami des Encyclopédistes et surtout de Diderot, l'aridité et le scepticisme de son jugement n'échappèrent pas à ses contemporains, dont Voltaire qui dit un jour à son sujet : *"De quoi s'avise ce bohémien d'avoir plus d'esprit que nous?"* Une telle appréciation par Voltaire ne pouvait que conforter la réputation du Baron.
C'est au sujet des prétendues prouesses des élèves des Ecoles vétérinaires, envoyés dans les provinces pour combattre des épizooties qu'il écrit : *".... Quand je vois avec quelle affectation la* "Gazette de France"*, et tous nos papiers publics rapportent les cures merveilleuses des élèves de ces écoles, opérées dans des maladies épizootiques, et attestées par les curés et subdélégués du village où le miracle s'est fait... J'avoue que cette charlatanerie m'indispose."*
Il est permis en effet d'être sceptique lorsqu'on lit un compte-rendu comme celui qui va suivre. Il n'est pas de Bourgelat, mais de Chabert, continuateur appliqué de l'oeuvre de Bourgelat.
"Dans la commune de Thorigny , près Saint-Maixent en Poitou, la fièvre putride a régné sur les chevaux. Cette maladie s'est répandue... Elle a fait beaucoup de ravages; le nombre des animaux morts avant l'arrivée de M. Texier (un élève d'Alfort) *était de quatre vingt quinze. il en a guéri cent soixante dix."*
Que des mesures d'hygiène rigoureuses et d'isolement des malades aient permis d'enrayer la progression de la maladie, c'est sans doute vrai. Mais pour transformer ce fait en guérison, c'est tout l'art de l'Avocat.

Annexe II

Le cas de Mirgon est représentatif de l'esprit despotique de Bourgelat. Cet élève, particulièrement brillant, entré à l'Ecole d'Alfort à l'âge de 24 ans, après un début de carrière comme chirurgien dans les armées, fut désigné par le Directeur (Fragonard, à moins que ce ne fut Chabert, alors chargé des hopitaux), pour représenter son année d'études lors d'un concours public. Il fut évincé au dernier moment par Bourgelat qui voulait y faire figurer un élève, protégé d'un Seigneur influent. Le pauvre Mirgon, accablé par cette injustice, ayant eu l'imprudence - ou plutôt l'impudence aux yeux de Bourgelat - de se plaindre au Ministre, se retrouva emprisonné sur lettre de cachet, puis renvoyé et condamné à rembourser des frais d'étude. (Bull. Soc. Cent. 1906 - page 509)

Annexe III

Les Mirabeau, tant le Marquis que le Comte son fils, affichaient orgueilleusement un arbre généalogique prestigieux (authentique ou reconstitué). Ils prétendaient descendre d'une famille de patriciens Gibelins bannis de Florence au XIIIè siècle lorsque ceux-ci (partisans de l'Empereur), furent définitivement exclus de la scène politique par les Guelfes (partisans du Pape), après la bataille de Campoldino près de Poppi en Toscane en l'an 1289.
D'où s'en suit cette phrase insolente attribuée au Marquis de Mirabeau: *"Il n'y a jamais eu qu'une mésalliance dans notre famille, c'est celle des Médicis"*. Ces derniers, par leur alliance avec la papauté au XIIIè siècle, se trouvèrent du parti opposé aux Gibelins.
Reste encore à savoir si la fille d'un Arighetti, qu'épousa à cette époque Everard de Médicis, était bien une ancêtre des Riquetti de Mirabeau.

NOTES

Note 1

Personnage assez exceptionnel, ce Thiébaud de Berneaud (1777-1850). Engagé volontaire en 1792 à l'âge de 15 ans, il participe à de nombreuses campagnes au cours desquelles il reçoit de non moins nombreuses blessures. Il devient de ce fait inapte au service armé, est chargé de diverses missions, et, en 1808, il est suffisamment cultivé pour que lui soit confié le poste de conservateur de la bibliothèque Mazarine. Il écrit alors de nombreux ouvrages sur l'agriculture.

Note 2

Une inscription de ce genre ne signifie nullement que l'impétrant exerce la profession à laquelle son diplôme le destine. Les écoles vétérinaires se distinguaient par une initiative fort originale de leurs directeurs : Ils inscrivaient leurs enfants sur les registres des écoles dès leur naissance. On trouve en effet le fils de Claude Bourgelat, Casimir, inscrit sur les contrôles des élèves de l'Ecole d'Alfort le jour même de sa naissance (2 Juillet 1775). Or, ce fils mourut l'année suivante. C'est également Aphrodise-Babylas Chabert, inscrit de la même façon le jour de son baptême, 9 Janvier 1778, avec cette mention *"âgé de 24 heures"*. Or, si ce fils de Chabert fit bien des études vétérinaires, il n'exerça jamais la profession puisqu'il fit une fugue à Saint-Domingue en l'an IV. On le retrouve ensuite commis de Marine, et, en l'an VIII, il est prisonnier des Anglais.

Note 3

On raconte cette anecdote qui se passe au début du XXè siècle. Lorsque M. De la Saussaie fut nommé Recteur de l'Académie de Lyon, il vint prendre son poste, et, à la gare de Lyon-Perrache, il héla un fiacre et dit au cocher *"A l'Académie !"* Et le cocher le conduisit à l'Ecole vétérinaire, quai Pierre Scize.

Note 4

En témoigne cette lettre de Bourgelat au Prévôt des Marchands, le priant très humblement:

> *1° De vouloir bien n'accorder à qui que ce soit de l'Ecole vétérinaire l'ouverture des portes.*
> *2° D'ordonner que les gardes bateliers ne passent jamais qui que ce soit de l'Ecole à peine de prison.*
> *3° D'ordonner que tout élève qui sera trouvé dans la ville sans un congé imprimé du Directeur.... sera arrêté et conduit en prison, sauf à l'en tirer pour être ensuite puni non moins sévèrement à l'école.*

Note 5

Au sujet de l'oeuvre du Duc de Newcastle, rappelons que la première édition de sa "Nouvelle méthode pour dresser les chevaux" fut éditée en Français à Anvers (où le Duc était réfugié lors de troubles dans son pays), en 1657. Mais c'est la seconde édition, parue après son retour en Angleterre, et dans sa propre langue, qui fut traduite par De Solleysel en 1677, qui est la plus connue.
Quant à cet exemple de se servir d'un titre préexistant pour publier une oeuvre sur le même sujet, mais pourtant originale, le procédé n'est pas exceptionnel. De Garsault, en 1741, en publiant sous le titre "Le nouveau parfait Maréchal", n'a-t-il pas voulu se servir de l'immense succès du "Parfait Maréchal" de Solleysel ?
Plus près de nous, en 1874, lorsque Zundel publia son "Dictionnaire de Médecine, Chirurgie, et Hygiène vétérinaires", ne se servit-il pas du nom de Hurtrel d'Arboval, bénéficiant ainsi de la renommée du livre du célèbre praticien de Montreuil sur Mer ?

Note 6

Contrefaçons d'Avignon : Selon Bourgelat, un grand nombre de moutons étant élevés dans la région d'Avignon, les imprimeurs peuvent se procurer à bon compte la basane destinée aux reliures. Ceci leur a donné la possibilité de se lancer dans une abondante production d'éditions, et également de contrefaçons.

Note 7

En Janvier 1761, un procès-verbal de saisie fait état de la découverte de nombreux exemplaires des "Psaumes de David", imprimés à Lausanne, découverts dans cinq tonneaux déclarés contenir de la poix blanche, et que Bourgelat fit brûler le jour même, en sa présence. (Les psaumes de David sont des poèmes sacrés venus des Hébreux, et repris par la Bible. Ils furent paraphrasés en vers français par la Religion réformée, afin de les interpréter selon leurs idées, donc censurés par l'Eglise catholique.

Note 8

C'est ainsi qu'on apprend qu'il s'est présenté ce jour là, à l'improviste, à l'imprimerie de Bruyset, rue Tupin, et à son domicile même rue Merciere, fouillant tout de la cave au grenier. (Pour plus de détails, voir Moulé dans Bull. soc. Cent. Aout 1911 - pages 389 à 391)

Note 9

Protagoras : Sophiste grec 485-411 Av J.C.
Le Sophisme est l'art du faux raisonnement avec l'intention d'induire en erreur. Pour Voltaire, le Sophisme est le charlatanisme de l'Esprit.

Note 10

Le terme *"Mon cher frère"* fait penser à une société secrète. En fait ce doit être le nom que se réservent entre eux les initiés participant à la rédaction de l'Encyclopédie.
Le titre "Tolérance" se rapporte sans aucun doute à un ouvrage qui devait être une critique de l'esprit d'intolérance. L'auteur n'est désigné que sous le vocable de "Saint Prêtre". Mais ne serait-ce pas Voltaire lui-même? Notre grand pamphlétaire attribua parfois à des auteurs non identifiés des écrits de sa plume qui risquaient de lui attirer des ennuis avec la censure. Or, on connaît de lui un "Essai sur la tolérance", rédigé à cette époque, et qui devait contribuer à la réhabilitation du malheureux Jean Calas.

Note 11

Il est intéressant d'illustrer cette affirmation par une phrase que l'Abbé Rozier donne à l'article "Agriculture" de son "Cours complet d'Agriculture, théorique, pratique, économique, et de Médecine rurale et vétérinaire" qui paraîtra à partir de 1781.
L'Abbé déplore à son tour que l'Agriculture ait de tout temps été laissée sans aucune base pour la pratiquer avec succès; et il prend à témoin cette exclamation qu'il empreinte à Columelle dans son livre "De Re Rustica", tout en la reprenant à son compte: *"J'ai vu établir des écoles de Rhéteurs, de Geomètres, de Musiciens, de Danseurs, des Maîtres pour enseigner l'art dangereux d'apprêter les mets de la manière la plus attrayante pour la gourmandise, des Maîtres pour ajuster les cheveux, parer les têtes; au lieu que je n'ai jamais vu aucun maître pour enseigner l'Agriculture, ni aucun disciple pour l'apprendre..."*

Note 12

Dans un film déja ancien, "Fanfan la tulipe" (avec Gérard Philippe et Gina Lolobrigida), cette pratique est, certes, caricaturée, mais correspond tout à fait aux habitudes décrites par Bourgelat.

Note 13

Curieusement l'article "Lettre de cachet" de l'Encyclopédie ne contient rien de révolutionnaire. Cela s'explique par le fait qu'il figure dans le tome IX qui parut en 1765, après cette période de huit années pendant lesquelles, Diderot connaissant de graves ennuis avec la censure, l'impression de l'ouvrage se poursuivit plus ou moins secrètement, sans privilège, sous l'autorité du libraire Lebreton. Celui-ci s'efforça de purger les articles des remarques subversives qu'ils présentaient, ou d'en confier la rédaction à des personnes qu'on ne pouvait soupçonner d'idées par trop réformatrices. C'est ainsi que cet article fut rédigé par le Jurisconsulte Boucher d'Argis, qui se contenta d'en détailler les aspects techniques et d'en retracer l'historique.

Note 14

Car les hommes de science n'acceptent plus que l'Eglise s'immisce dans les prérogatives du génie, comme au temps où Galilée devait abjurer ses convictions scientifiques devant le tribunal de l'Inquisition.
D'Alembert s'insurge contre ce despotisme dans son discours préliminaire de l'Encyclopédie : *"Quoique la religion soit uniquement destinée à régler nos moeurs et notre foi, ils* (les théologiens) *la croyaient faite pour nous éclairer aussi sur le système*

du monde: Le despotisme théologique l'emporta.... C'est ainsi que l'abus de l'autorité spirituelle réunie à la temporelle forçait la raison au silence; et peu s'en fallut qu'on ne défendit au genre humain de penser."

Note 15

On se rappelle que pour avoir publié une Anatomie du cheval sur l'ordre du Roi Charles IX, le Médecin Héroard fut condamné et honni par la Faculté, conformément au souhait de l'autorité ecclésiastique.

Note 16

Je ne peux m'empêcher de les comparer aux Ecologistes actuels qui, à partir de cette idée que le développement des entreprises industrielles humaines, obéissant à des lois de productivité, a pour résultat de compromettre gravement la qualité de notre environnement, en sont venus à contester l'organisation de la société, à constituer un mouvement politique, avec son programme de gouvernement.

Note 17

Si je rappelle souvent le nom du Marquis de Mirabeau, c'est que Bourgelat fait souvent référence dans son mémoire à celui qu'il appelle *"l'estimable auteur de l'Ami des Hommes"*

Pour en savoir plus

Bost J. (1992)- Lyon Berceau des Sciences vétérinaires- Un volume *In8*

Bouley H. (1854)- Notice historique sur J.Girard- in *Rec. Méd. Vét.* Novembre.

Bourgelat C. (1760)- Lettres pour servir de suite à l'Ami des Hommes- Un volume . *In8* à Avignon

Bressou C. (1970)- Rapport de la Commission du concours général. *Bul. Acad. Vét.*,Tome 43

Chomel C. (1887)- Histoire du Corps des vétérinaires militaires en France- Un volume *In8,* Asselin et Houzeau ,Paris

Diderot et d'Alembert -Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences des Arts et des Métiers- Edition *in folio* Tomes I, V, VI et VII

Goubaux. **A. -** (1889) - Notice historique- *Bul.Soc.Cent.Méd. Vét* : p.48.

L. F. Grognier - (1805) Notice historique et raisonnée sur C. Bourgelat- Un volume *In8* à Lyon

L. F. Grognier - (1790 et 1795) Instructions vétérinaires- Tome I et Tome VI

La Harpe J.F. - (1829) - La Philosophie au dix-huitième siècle- in Lycée ou Cours de Littérature. Tome 15. à Paris chez Emler Frères

Leclainche E. (1936). **-** Histoire de la Médecine vétérinaire- 1 Vol. *In4*, Office du livre à Toulouse

Loménie (Louis de) (1889).**-** Les Mirabeau, Nouvelles études sur la société française au XVIIIè siècle- cinq volumes *In8* à Paris, E.Dentu éditeur

Mammerickx M. (1971).**-** Claude Bourgelat, avocat des vétérinaires- Un volume . *In8*

Mirabeau (**Marquis de) (**1760).- L'Ami des Hommes ou Traité de la Population - Edition en cinq v lumes . *In12* à Avignon

Moulé L. (1911 - 1912 - 1916 – 1919) – *Bull. Soc.Cent. Méd. Vét*

Railliet A. et Moulé L. (1908) -Histoire de l'Ecole d'Alfort- Un volume *In4* Asselin et Houzeau, Paris

Rozier (Abbé) (1781-1805)- Cours complet d'Agriculture- Douze volumes *In4*

Tagand R. (1956-1957)- Notes historiques sur Bourgelat- in *Bull.Soc. Sci. Vét. de Lyon.*

Taine H. (1900) **-** Les origines de la France contemporaine- Onze volumes *In8* Lib. Hachette